



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 12 septembre 2023 à 13 h 10 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard et Mario Aubé formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse France Bélisle et monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Daniel Feeny, attaché politique, et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau.

### **CP20230912-P1      ART PUBLIC – PRÉSENTATION DU LAURÉAT DANS LE PROGRAMME D'ART COMMÉMORATIF**

Introduction par madame la conseillère Isabelle N. Miron. Présentation par Josée Bellemare et Valérie Camden.

Les objectifs de la présentation sont de :

- faire accepter par le conseil municipal la recommandation du jury de concours afin d'octroyer le contrat à l'artiste lauréat pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art public à la place Notre-Dame du secteur de Gatineau dans le cadre du Programme d'art public commémoratif.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Situation souhaitée;
- Impact – Enjeux;
- Échéancier;
- Communication – Information;
- Recommandations.

#### **RECOMMANDATIONS :**

##### **CP-ACL-2023-40**

Accepter la recommandation des membres du jury pour la sélection de l'œuvre *Artères* de monsieur Marc-Alexandre Reinhardt à la place Notre-Dame dans le cadre du Programme d'art public commémoratif – Secteur de Gatineau

##### **CP-ACL-2023-41**

Entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Gatineau et monsieur Marc-Alexandre Reinhardt au montant de 78 700 \$ taxes incluses pour la réalisation et l'installation de l'œuvre *Artères*.

**CP-ACL-2023-42**

Autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe à signer le contrat d'exécution pour la réalisation et l'installation de l'œuvre *Artères* entre la Ville de Gatineau et monsieur Marc-Alexandre Reinhardt ainsi que toute modification ou avenant audit contrat.

**CP-ACL-2023-43**

Autoriser le trésorier à émettre les chèques à l'artiste lauréat selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

**CP-ACL-2023-44**

Autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande si des mesures de sécurité seront mises en place aux abords de l'œuvre. Madame Valérie Camden mentionne que tout sera mis en place pour s'assurer de la sécurité.

Monsieur le conseiller Denis Girouard souhaite saluer le travail de l'artiste qui a respecté le thème, ainsi que la modernité. Il ajoute que la sécurité a également été discutée lors de la sélection et que tout sera respecté.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet est satisfaite du processus auquel elle a participé ainsi que du résultat.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande s'il y a une tendance en arts pour les cercles, car souvent vu dans différentes œuvres récemment. Des explications sont données par madame Camden quant à l'inclusion et l'unité.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande si la diversité fait partie des critères de sélection et des informations sont présentées par mesdames Josée Bellemare et Camden. Madame Kamanyana souhaite que des moyens puissent être déployés pour attirer des artistes d'autres communautés.

Monsieur Girouard fournit des explications quant à la signification de l'œuvre.

Monsieur le conseiller Steven Boivin souligne que le dernier artiste retenu pour les projets d'art commémoratif était roumain, d'origine hongroise. Il mentionne qu'il serait intéressant d'informer les élus des efforts déployés. Monsieur Boivin émet une seule préoccupation quant au nombre de candidats et souhaiterait trouver des solutions pour attirer plus d'artistes.

**Le comité plénier public est suspendu à 13 h 40.**

**Mesdames Josée Bellemare et Valérie Camden quittent la rencontre.**

**Reprise du comité plénier public à 14 h.**

**M<sup>e</sup> Séléna Beaumont-Demers se joint à la rencontre.**

CP20230912-P2

**CADRE DE GOUVERNANCE EN PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Présentation par M<sup>e</sup> Séléna Beaumont-Demers, M<sup>e</sup> Véronique Denis et monsieur Christian Tanguay.

Les objectifs de la présentation sont de :

- obtenir une recommandation favorable du comité plénier pour l'adoption du Cadre de gouvernance en protection des renseignements personnels par le conseil municipal le 19 septembre 2023.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Situation souhaitée;
- Impacts-enjeux;
- Échéancier;
- Recommandation.

**CP-2023-0001**

Adopter le cadre de gouvernance en protection des renseignements personnels.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne qu'il s'agit d'un sujet très technique et très important. Les gens sont préoccupés par la protection de leurs renseignements personnels. Les élus ont été invités à participer à des formations à ce sujet. Il a des questions sur notre capacité à protéger les renseignements personnels et quelles sont les mesures qui seront prises pour les protéger. Il mentionne qu'il manque une mention « aux élus » dans la politique. Dans une formation qu'il a suivie, il a entendu de ne pas transférer des courriels contenant des infos personnelles. Ce n'est pas clair pour lui s'il peut le faire ou non : il donne l'exemple d'un courriel d'un citoyen transféré au directeur territorial. Il a besoin de balises claires sur ce qu'ils peuvent faire ou non et comment ils peuvent le faire. M<sup>e</sup> Véronique Denis mentionne que pour la capacité à gérer la protection des renseignements personnels, le service des TI siège au comité et confirme que les obligations de la Ville sont respectées à ce niveau. M<sup>e</sup> Beaumont-Demers confirme que de la formation peut être donnée aux élus vs leurs besoins. Elle ajoute que le cadre de gouvernance se veut les grandes lignes, mais plusieurs autres documents vont découler de ce cadre de gouvernance pour préciser ce qui peut être fait ou non. Monsieur Moran réitère qu'il est inquiet de déroger à ce cadre de gouvernance et suggère de proposer un message standard que les élus pourraient transmettre aux citoyens.

En référence à la page 3, madame la conseillère Olive Kamanyana demande à qui s'applique la loi. Elle a vu la mention du personnel et fait le parallèle avec les députés et demande comment ces dispositions s'appliquent aux élus et ce qu'ils ont le droit d'avoir et comment ils doivent faire pour les protéger. Monsieur Christian Tanguay précise que le code d'éthique des élus prévoit des règles. La LCV prévoit aussi des règles. Il est opportun de séparer les questionnements soulevés selon ce qui peut s'appliquer. Un programme de formation est en préparation et on pourra ajuster les blocs de formation pour répondre aux besoins soulevés par les élus aujourd'hui. Madame Beaumont-Demers ajoute que cette loi s'applique à tous les organismes publics du Québec et la loi prévoit quelques exceptions.

Madame Kamanyana demande si on a eu des plaintes à Gatineau en cette matière. Madame Denis répond qu'il n'y a pas eu d'incident majeur à Gatineau. Il s'agit de mettre en œuvre les obligations des nouvelles dispositions de la loi, mais la Ville a toujours pris les moyens nécessaires pour protéger les renseignements personnels qu'elle détient.

Concernant les modifications auxquelles la Ville « doit » se conformer (diapositive 3), monsieur le conseiller Denis Girouard demande quelles étaient les obligations avant la Loi 25. Il demande aussi de quelle façon le conseiller municipal est protégé sur les renseignements personnels qu'il reçoit et qu'il détient. Monsieur Tanguay précise que ce sont de nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur, que la Ville était conforme avant ces changements et maintenant, il faut appliquer les changements. Au niveau de la sécurité informatique des données, il explique que la Ville a des outils à cet effet. Il y a le risque d'erreur humaine, ce qui est présent dans toutes les organisations. La Ville doit s'assurer de prendre des mesures pour mitiger et réduire ce risque. Il y a des employés attitrés à la sécurité informatique.

Il y aura un projet de résolution inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 septembre 2023.

**Fin du comité plénier public à 14 h 30.**

**Service du greffe**